

électoral estimé à 628.124 électeurs et provenant de cette communauté. C'est pourquoi, soutient BrainForest, la société civile réclamait toujours un audit du fichier ;

- l'absence de dialogue entre les acteurs politiques ;
- les cartes d'électeurs : leur faible taux constitue un motif d'inquiétude quant au taux de participation des électeurs. Les membres de l'ONG ont montré à la mission quelques enregistrements audio et vidéo présentés comme des preuves d'achat de cartes par d'anciens ministres. Ils disent disposer également d'une liste d'associations comportant des adresses et numéro de téléphone de personnes qui se livreraient à cette pratique, moyennant, selon eux, entre 50.000 et 100.000 FCFA le prix d'une carte.

L'ONG ne disposait pas d'observateurs dans toutes les localités du pays mais a pu mobiliser 200 bénévoles formés pour alimenter la base de données statistiques de l'application REGAB, mise au point pour la consolidation des résultats.

Elle dit avoir recensé 59 localités qui comptaient plus d'électeurs inscrits sur la liste électorale que d'habitants ; 18 avaient un ratio d'inscriptions compris entre 80 et 100% ; 34% des localités avaient un nombre d'électeurs inscrits atypiques par rapport à leur population officielle.

A titre d'exemple, souligne-t-elle, et sur la base des résultats du recensement général de la population et du logement 2013 (RGPL 2013) :

- la Commune de Ndzomoé, située dans le département du Komo-Océan (Estuaire) comptait seulement 43 habitants. Or, dans cette ville, 946 personnes étaient inscrites sur la liste électorale, soit 2200% de taux d'inscription ;
- dans ce même département, le canton Remboué-Gongoué peuplé de 53 habitants compte 786 inscrits sur la liste électorale. La population électorale est ainsi 15 fois supérieur à la population recensée ;
- plus au Sud dans la province de la Nyanga, le canton Mouwambi dans le département de la Basse-Banio qui compte 8 habitants a enregistré 114 inscrits.

Enfin, BrainForest mentionne que la période électorale était réputée propice aux tractations et commerce maraboutiques. Des membres de la société civile avaient dénoncé la présence d'un grand nombre de marabouts dans la capitale gabonaise et affirmé que les clients, outre les candidats, étaient également des cadres politiques ambitieux. Dans ce contexte, une résurgence des crimes dits rituels dans le pays était à craindre. Le sacrifice d'animaux était courant et symptomatique de l'ancrage des croyances traditionnelles dans la sphère politique gabonaise.

28

1.6.2. « Association jeunesse sans frontière » (AJSF) et « Guronde Sene » (s'aimer les uns les autres)

Les porte-parole de ces ONG ont remercié la Francophonie pour son accompagnement et la confiance accordée à l'action de la société civile gabonaise dans le cadre du processus électoral. Elles ont salué l'appui dont elles ont bénéficié de la part de l'OIF et qui leur a permis de développer deux projets de sensibilisation et d'observation de l'élection présidentielle.

AJSF a déployé 300 observateurs sur le terrain le jour du scrutin. Les observateurs se sont rendus dans toutes les capitales provinciales. *Gurondo Sene a, quant à elle, mobilisé 54 observateurs déployés dans les bureaux de vote, principalement dans les grandes localités urbaines (Libreville, Franceville, Port-Gentil et Mouila).*

Concernant l'accès aux médias

Les deux associations ont noté l'effort fourni par le CNC pour permettre à toutes les tendances d'accéder aux médias publics. Néanmoins, relèvent-elles, les chaînes privées n'étaient pas contrôlables, d'autant que certains promoteurs étaient également des acteurs politiques, du camp présidentiel comme de l'opposition.

A propos de la campagne

Les deux organisations ont mis en exergue le respect de la liberté d'aller et venir des acteurs politiques de tous bords pendant la campagne électorale.

Concernant les libertés fondamentales

Les associations ont fait observer la crispation de la situation politique et relever quelques irrégularités, notamment l'arrestation et la détention de l'activiste de la société civile, le Professeur Yama, lors d'une réunion le jour du dépôt de candidature du Président de la République à la CENAP. Cette arrestation avait occasionné des manifestations violentes.

Concernant la distribution des cartes d'électeurs

La distribution des cartes d'électeur ayant été centralisée, cette situation a occasionné des difficultés pour les populations à se rendre dans des lieux éloignés de leurs centres de vote.

1.7. Avec les organes de régulation des médias

La mission de la Francophonie n'a pas été en mesure de rencontrer comme prévu initialement le CNC.

La concomitance de de la Fête nationale qui a eu lieu le 17 août et la campagne électorale, a servi de prétexte, selon certains observateurs, à une exposition médiatique plus favorable au Président en exercice et candidat en campagne.

Le CNC est chargé de veiller en toute indépendance et impartialité, au traitement équitable par les médias publics de tous les partis et associations politiques reconnus ; au respect par les médias publics des règles et conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales. En période électorale et lors des opérations de référendum, il veille, sous le contrôle de la Cour constitutionnelle, à l'égalité de traitement des candidats et du temps d'antenne entre les partis politiques reconnus.

Les médias locaux ont également subi des pressions diverses.

A Libreville, après l'annonce des résultats, des médias proches des autorités ont été pris pour cible par les manifestants favorables à l'opposition. De même, des manifestants proches cette mouvance ont tenté d'attaquer le siège de la Radiotélévision Gabonaise (RTG) avant de se diriger vers l'Assemblée nationale partiellement incendiée. De même, un journaliste de la RTG a été refoulé lors d'une conférence de presse de l'opposition.

Des télévisions indépendantes proches de l'opposition ont aussi été neutralisées, comme TV+ (chaîne de l'opposant André Mba Obame), qui avait déjà été ciblée lors de l'élection présidentielle de 2009 ou Radiotélévision Nazareth (RTN).

L'impression des journaux a été interrompue la première semaine du mois de septembre.

1.8. Avec les partenaires internationaux sur place

Le chef de mission a eu deux séances de travail avec le *Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies à Libreville, le Professeur Abdoulaye Bathily.*

La Mission de la Francophonie a eu des séances de travail avec la délégation de l'Union européenne ; l'UA ; la CEEAC ; le NDI. La réunion s'est déroulée avec quatre experts dont l'ancien Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo (RDC), M. Vital Kamerhe.

La mission a échangé avec plusieurs ambassadeurs des pays membres de la Francophonie. Les constats et inquiétudes étaient partagés.

2. Déploiement de la mission de l'OIF le jour du scrutin

La mission de la Francophonie a organisé un déploiement de huit (8) équipes de deux (2) ou trois (3) personnes dans les six arrondissements de Libreville. Ces équipes ont pu s'imprégner des conditions d'ouverture de démarrage et de déroulement des opérations de vote.



La mission de l'OIF. (Photo : Véronique Taveau)

III. CONSTATS DE LA MISSION

Ces constats portent sur les acteurs et structures électoraux dans la mise en œuvre de leurs mandats et missions dans la gestion de l'élection.

1. Sur la gestion de l'élection par les organes compétents

De manière générale, si la compétence des organes de gestion du processus électoral ne peut être remise en cause, il n'en demeure pas moins que les nombreux manquements observés dans l'organisation du scrutin dénotent un déficit de formation caractérisé de certains agents électoraux sur la maîtrise des opérations électorales. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que certaines structures sont principalement composées de représentants de partis politiques qui tendaient à privilégier leurs intérêts partisans.

L'expérience dans les pays de l'espace francophone démontre que les commissions électorales, composées de représentants des partis politiques, connaissent généralement des difficultés dans leur fonctionnement. La composition des commissions électorales est une question d'importance cruciale dans la préparation des scrutins et la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

S'agissant du cadre légal régissant les élections, et en dépit de ses lacunes, il ne souffre pas du manque de confiance de la part des acteurs en compétition. Néanmoins, le débat sur l'éligibilité du président sortant a occupé une place prépondérante avant et pendant toute la campagne électorale.

Les textes électoraux sont assez clairs et explicites sur les procédures de recours en cas de contestations. Cependant, la confiance des parties prenantes en la capacité des acteurs judiciaires à se situer à équidistance des tendances politiques restait très faible, voire inexistante.

La non-représentation de la société civile au sein de la CENAP constitue par ailleurs une autre forme d'insuffisances du cadre légal du processus électoral gabonais.

2. Sur la prise en compte et le respect des droits des électeurs

Le Gabon dispose d'une législation et des institutions garantissant une gestion et une participation inclusives du processus électoraux (CND, CNDH, etc.)

Enfin, la liberté de communication est un enjeu majeur en période électorale.

Pendant le scrutin du 27 août et les jours suivants, Internet et les réseaux sociaux n'ont pas été coupés ou bloqués. Cependant, quelques dysfonctionnements, techniques ou provoqués, ont été observés. Dès la proclamation des résultats provisoires le 31 août, Internet a été fortement perturbé et la plupart des réseaux sociaux interrompus.

3. Sur l'égal accès des candidats aux médias publics

La mission a effectué deux principaux constats suivants :

- les candidats ont, dans l'ensemble, été également traités par les médias publics et privés.
- les incidents verbaux très répandus dans la presse et sur l'Internet n'ont pas donné lieu à de sanctions.

Après l'annonce des résultats provisoires le 31 août, la mission a noté un déséquilibre dans la couverture médiatique des positions des deux principaux candidats qui se disputaient la victoire. En effet, l'interruption des réseaux sociaux et le blocage des médias télévisés proches de l'opposition, ont fait pencher la balance médiatique en faveur du camp présidentiel.

4. Sur le déroulement des opérations de vote

4.1. L'ouverture des bureaux de vote et leur fonctionnement

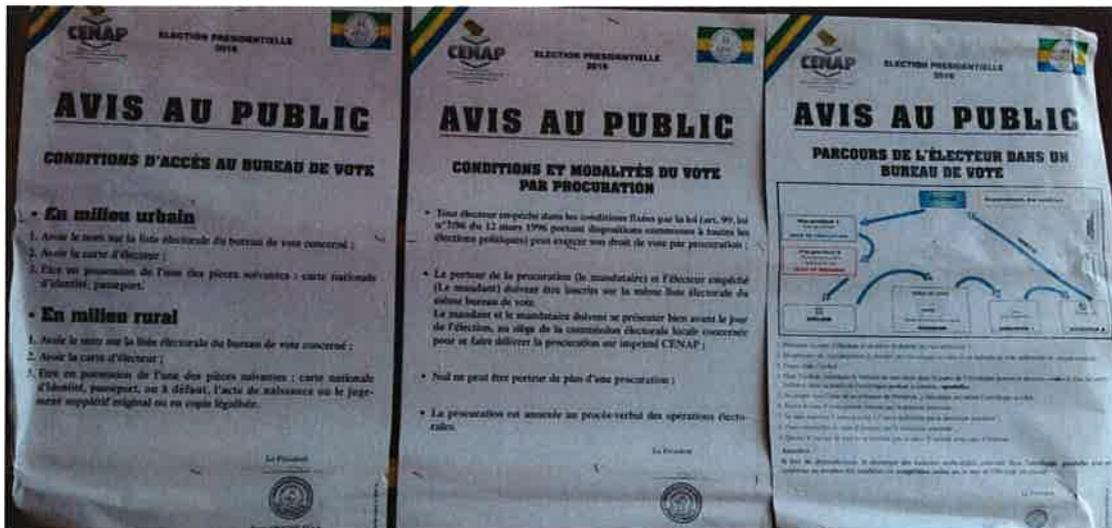
De manière générale, les bureaux de vote visités par la Mission ont ouvert avec un léger retard dû essentiellement à la mise en place du matériel électoral ; à l'arrivée tardive de certains membres de bureau de vote ; aux irrégularités notées dans les mandats délivrés par la CENAP le jour même du scrutin, contraignant leurs porteurs à faire des va-et-vient entre la CENAP et les bureaux de vote.



Matériel électoral avant l'ouverture d'un bureau de vote. (Photo : Mariam Dembélé)

Une certaine affluence a été notée dès les premières heures du scrutin et celle-ci n'a pas faibli durant toute la journée. Mais l'ajout au dernier moment par la Cour constitutionnelle de pièces d'identité permettant de voter a entraîné des dysfonctionnements administratifs.

Les bureaux ont fonctionné normalement. La mission a néanmoins constaté que, dans la plupart des cas, les agents ne vérifiaient pas, au préalable, la présence de l'encre indélébile sur les doigts des électeurs. Le matériel électoral était de bonne qualité et en quantité suffisante. Les urnes étaient partout transparentes, mais pas toujours scellées. Les agents électoraux ne maîtrisaient pas tout le processus de vote de façon satisfaisante. Dans les bureaux de vote visités, les candidats Ali Bongo et Jean Ping étaient régulièrement représentés par leurs délégués tandis que les candidats Ndong Sima et Bruno Ben Moubamba ne l'étaient que dans quelques autres. Le reste des candidats n'étaient pas représentés. La présence des contrôleurs de la CENAP a toujours été notée.



Affichage réglementaire dans un centre de vote. (Photo : Mariam Dembélé)

4.3. La clôture du scrutin et le dépouillement des bulletins de vote

Malgré l'ouverture tardive de certains bureaux de vote, la clôture du vote s'est faite entre 18h et 20h. Le dépouillement des bulletins a été fait de façon très diverse. Il arrivait que des membres d'un même bureau interprètent différemment les dispositions légales, notamment concernant le décompte de l'enveloppe « poubelle » et la destruction des bulletins à l'issue du dépouillement.

Si les techniques de dépouillement étaient relativement bien maîtrisées par les agents électoraux, les procès-verbaux n'ont pas tous été correctement remplis dans certains bureaux. Dans certains cas, des membres des bureaux de vote ne maîtrisaient pas la méthode de calcul des pourcentages.

On signalera enfin que très souvent, le dépouillement s'est fait sous la vigilance déterminée de la population qui n'a, à aucun moment, été entravée par les forces de l'ordre présentes.



Opération de dépouillement. (Photo : Mariam Dembélé)

5. Sur la gestion des résultats

5.1. La proclamation des résultats

A l'invitation de la CENAP, le Ministre de l'Intérieur a annoncé, mercredi 31 août 2016, à 16h57, les résultats suivants établis sur la base des procès-verbaux établis par la CENAP :

Ali BONGO ONDIMBA	177.722 voix	49,80%
Jean PING	172.128 voix	48,23%
Bruno BEN MOUBAMBA	1.896 voix	0,53%
Raymond NDONG SIMA	1.510 voix	0,42%
Pierre Claver MAGANGA MOUSSAVOU	1.130 voix	0,32%
Paul MBA ABESOLE	761 voix	0,21%
Gérard ELLA NGUEMA	583 voix	0,16%
Auguste MOUSSAVOU KING	553 voix	0,15%
Dieudonné MINLAMA MINTOGO	393 voix	0,11%
Abel MBOMBE NZONDOU	214 voix	0,06%

Le taux de participation à l'échelle nationale a été établi à 59,46%, soit 373.310 votants sur 627 805 inscrits. Le candidat Ali Bongo a été déclaré élu avec 5.594 voix d'avance sur son principal adversaire, M. Jean Ping.

Déjà dès lundi 29 août, une bataille des chiffres avaient conduit chacun des deux candidats à revendiquer la victoire.

Le 27 août, le candidat Bongo avait publié sur son compte Facebook un message dans lequel il déclarait : « *quel que soit le résultat de cette élection, je l'accepterai* ».

Il convient de rappeler que les dispositions législatives prévoient qu'aucune communication ne doit intervenir avant la proclamation des résultats provisoires par le ministre de l'Intérieur.

Or, quelques heures après la clôture du scrutin, M. Alain Claude Bilie-By-Nzé, Ministre de la communication et porte-parole du candidat Bongo, déclarait : « *nous sommes confiants [...] Nous sommes déjà en route pour un second mandat, en attendant la confirmation par les instances compétentes* ».¹¹

Cette première déclaration a été aussitôt suivie de celle de M. Ping dont l'équipe de campagne allait annoncer une « *victoire irréversible* ». D'après leurs chiffres, sur un échantillon d'environ 40% des électeurs répartis sur tout le territoire national, Jean Ping l'emporterait avec « plus de 68% des suffrages exprimés alors qu'Ali Bongo n'obtiendrait que moins de 29% ». Il est donné en tête dans 07 à 08 provinces sur 09, soit plus de 85% du corps électoral.

5.2. L'acceptation des résultats par les candidats

Alors que les opérations de comptabilisation et de centralisation des procès-verbaux des 2 580 bureaux de vote étaient encore en cours, les deux principaux candidats, Ali Bongo et Jean Ping, s'accusaient de fraudes par médias interposés et revendiquaient, chacun, la victoire. Ces prises de position prématurées ont considérablement vicié la suite du déroulement du processus électoral et précipité le pays dans une crise postélectorale que beaucoup d'observateurs de la vie politique gabonaise craignaient.

Dès le lendemain de cette proclamation, des manifestations ont été déclenchées dans plusieurs villes du pays, notamment à Libreville, Port-Gentil et Oyem. De nombreuses personnes ont été arrêtées durant ces manifestations. Des bâtiments publics ont été pris d'assaut par les manifestants, à l'instar de l'Assemblée nationale qui a été incendiée et du siège de la télévision nationale qui a été pris pour cible. Le quartier général du candidat Jean Ping a été attaqué et plusieurs occupants s'y trouvant arrêtés et détenus.



Manifestation à Libreville le 31 août 2016 après la proclamation des résultats. (Crédit AFP)

La Communauté internationale a appelé les acteurs politiques gabonais au calme et à la retenue.

En attendant la suite du processus au niveau de la Cour constitutionnelle, l'UE et d'autres partenaires bilatéraux ont recommandé aux organes de gestion de l'élection de procéder à un recomptage des voix, puis à une publication bureau de vote par bureau de vote.

L'ONU, l'OIF, l'UA, les Etats-Unis et la France ont appelé au respect de l'ordre constitutionnel en insistant sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité du vote et du choix souverain du peuple gabonais.

¹¹ Déclaration relevée à l'adresse URL suivante : <https://gaboninfoslive.wordpress.com/2016/08/28/politique-election-presidentielle-de-2016-declaration-dalain-claude-bilie-by-nze-porte-parole-du-candidat-du-pdq/> (disponible en septembre 2016)

Face à la persistance de la détérioration de la situation, l'U.A. a envisagé de dépêcher une délégation de haut niveau composée de Chefs d'Etats. Cette initiative n'a malheureusement pu se concrétiser.

De toute évidence, dans le cadre des efforts internationaux alors envisagés, en vue du règlement de la crise, deux approches semblaient se dégager :

- *Une approche legaliste et conformiste*, qui s'appuie sur le strict respect du cadre normatif et institutionnel régissant le processus électoral. Pour ses tenants, en l'occurrence la majorité présidentielle, le processus se poursuivait et ne devait se terminer qu'après la phase du contentieux au niveau de la Cour constitutionnelle ;
- *Une approche politique et consensualiste*, qui privilégie un traitement exclusivement politique de la crise, par la recherche d'un consensus visant à garantir le rétablissement, en priorité, de la paix, au besoin, à travers des mesures politiques dérogeant au cadre légal en vigueur. Cette approche qui est celle de l'opposition, met en avant le désir d'arbitrage « direct » de la Communauté internationale. Elle découle du manque de confiance manifesté, en particulier, à l'endroit de la juridiction constitutionnelle.

5.3. La phase du contentieux devant la Cour constitutionnelle

La loi électorale gabonaise prévoit que, pour l'élection présidentielle, la possibilité pour toute personne habilitée à introduire un recours devant la Cour constitutionnelle dans les huit (8) jours qui suivent l'annonce des résultats provisoires par le Ministre de l'Intérieur.

La juridiction constitutionnelle dispose alors d'un délai de quinze (15) jours pour statuer et rendre publique sa décision.

Dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 septembre 2016, la Cour constitutionnelle a validé la réélection du président Ali Bongo avec 50,66% des voix, contre 47,24% pour Jean Ping.

Dans sa décision, la Cour a annulé les résultats de 21 bureaux de vote répondant ainsi favorablement en partie aux demandes reconventionnelles présentées par le candidat Bongo et visant à l'annulation du scrutin dans 27 bureaux de vote de la province de l'Estuaire (Libreville et environs). Ces annulations représentant plus de 10.000 voix ont été motivées par l'existence de ratures sur les procès-verbaux.

Par contre, la demande d'annulation des résultats de la province du Haut-Ogooué, au cœur du contentieux, présentée par M. Ping, a été rejetée.

Cette différence de traitement entre les résultats du Haut-Ogooué et ceux de l'Estuaire n'a pas permis de lever tous les doutes sur la sincérité des résultats tels qu'issus des urnes

Peu après l'annonce des résultats par la Cour, le président gabonais Ali Bongo Ondimba a appelé à « un dialogue politique » avec l'opposition, « y compris les candidats malheureux à l'élection du 27 août ».

CONCLUSION GENERALE

La mission d'information et de contacts dépêchée à Libreville du 22 au 30 août 2016 par la Secrétaire Générale de la Francophonie, à la demande des autorités gouvernementales gabonaises, constate que les opérations de vote dans les centres où ses huit (8) équipes ont pu se déployer le 27 août 2016 dans la Commune de Libreville, se sont déroulées sans problèmes techniques ni incidents sécuritaires majeurs. Ces opérations ainsi que le dépouillement des bulletins de vote tels qu'observés dans ces centres ont été menés conformément à la législation et à la réglementation gabonaises en matière électorale.

A la lumière des principes et valeurs démocratiques prônés par la Francophonie à travers la Déclaration de Bamako (2000), notamment en ses chapitres 3 et 4, la mission de la Francophonie a pu faire les constats suivants :

Sur la gestion politique du processus électoral :

- une absence de compromis de la classe politique sur les modalités d'un dialogue politique avant la tenue du scrutin présidentiel ;
- une forte mobilisation de la société civile gabonaise pour contribuer à la tenue d'un processus électoral libre, fiable et transparent. Cependant, les organisations de la société civile que la mission a rencontrées estiment qu'elles n'ont pas joué un rôle majeur dans l'animation du CND et des organes de gestion de l'élection.

Sur l'organisation technique et administrative du processus électoral :

- Des mesures ont été prises par la CENAP pour le renforcement des capacités des agents électoraux, mais, à l'épreuve, l'on a pu dénoter un déficit de formation de certains d'entre eux dans la maîtrise des opérations électorales ;
- l'information sur les procédures électorales n'a pas été suffisamment développée en direction des électeurs, de manière à leur permettre de mieux s'approprier les différentes étapes du processus électoral;
- une absence de dispositif de communication adéquate de la CENAP ;
- les défaillances en matière de délivrance des cartes nationales d'identité ont fortement impacté le niveau d'inscription sur les listes électorales et de retrait des cartes d'électeurs et de l'exercice du droit de vote.

35

Sur le cadre juridique de l'élection :

- le Gabon dispose d'un cadre normatif et institutionnel permettant une gestion et une participation inclusives du processus électoral;
- toutefois, le pays ne s'est pas encore doté d'un code électoral uniforme susceptible de permettre une lecture et une compréhension cohérentes des différentes étapes du processus électoral par les populations;

Sur la couverture médiatique de l'élection:

- durant la campagne électorale, les candidats ont, dans l'ensemble, été traités de manière égale et équitable par les médias publics et privés ;
- après l'annonce des résultats provisoires le 31 août 2016, la mission a pu noter un déséquilibre dans la couverture médiatique des deux candidats qui se disputaient la victoire.

Sur le déroulement du scrutin :

- le jour du scrutin, la mission a pu observer un fonctionnement globalement normal des bureaux de vote qu'elle a pu visiter;
- toutefois, dans certains des huit centres de vote visités, certains électeurs ont été privés de leur droit de vote en raison du non retrait de leurs cartes d'électeurs avant le scrutin ; le reliquat de cartes non distribués ayant été mis à disposition dans des endroits ignorés de leurs bénéficiaires ;
- la procédure de retrait des cartes d'électeurs dans les bureaux de vote le jour du scrutin a été diversement appliquée d'un bureau de vote à un autre. Le récépissé de dépôt des cartes nationale d'identité présenté par certains électeurs était ainsi soit refusé, soit accepté selon que l'on passait d'un bureau de vote à un autre;

- la mesure décrétée la veille du scrutin par la Cour Constitutionnelle visant à permettre aux électeurs démunis de carte d'identité de prouver leur identité avec leur carte de sécurité sociale, a ajouté à la confusion, l'acceptation ou non de ce document variant d'un bureau de vote à un autre ;

Sur la phase de gestion des résultats :

- les techniques de dépouillement des bulletins de vote étaient relativement bien maîtrisées par les agents électoraux ;
- le dépouillement s'est fait dans la plupart des cas sous la vigilance déterminée des populations ;
- les textes électoraux sont assez clairs et explicites sur les procédures de recours en cas de contestations des résultats ;
- une absence de confiance de l'opposition à l'égard des institutions judiciaires chargées d'examiner le contentieux électoral.

Tout au long de la crise postélectorale qui a suivi l'annonce des résultats, la Francophonie, en lien avec ses partenaires internationaux, a poursuivi ses initiatives en vue d'apaiser les tensions. La Secrétaire générale et l'Administrateur de l'OIF ont maintenu des contacts avec les autorités gabonaises, ainsi qu'avec celles de la sous-région dans une optique de recherche concertée d'un dénouement par des voies pacifiques. L'Envoyé spécial de la Secrétaire générale, M. Ould Abdallah, est immédiatement retourné à Libreville où il a séjourné du 06 au 16 septembre 2016 pour adjoindre ses efforts à ceux des partenaires bilatéraux et multilatéraux œuvrant sur place à concilier les deux camps en conflit. Il a pu rencontrer à nouveau les protagonistes gabonais, ainsi qu'avec les représentants des partenaires multilatéraux, en l'occurrence des Nations unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne.

RECOMMANDATIONS

1. A l'attention des autorités gabonaises

L'analyse du cadre normatif du processus électoral au Gabon et le fonctionnement des organes chargés d'en assurer la gestion font apparaître un déséquilibre certain qui constitue un facteur préjudiciable à la démocratie dans ce pays.

A cet égard, la Mission d'information et de contacts formule les recommandations suivantes :

Sur les institutions électorales :

- 1) Procéder, à terme, au découplage des compétences entre le Ministère chargé de l'Intérieur et la CENAP, en précisant, à l'intention du public, les rôles et les limites de chacune de ces institutions;
- 2) Renforcer les compétences électorales de la CENAP afin de lui donner la pleine maîtrise et responsabilité de l'ensemble de la chaîne électorale, y compris la phase d'annonce des résultats provisoires ;
- 3) Envisager une réforme de la composition de la CENAP qui privilégie la présence en son sein d'agents spécialisés dans la matière électorale ;
- 4) Envisager la codification des textes normatifs régissant les élections au Gabon, de sorte à doter le pays d'un code électoral unifié aux fins d'une lecture et d'une compréhension harmonieuse par les populations;
- 5) Se doter d'un guide explicatif sur les procédures de distribution des cartes d'électeur et d'identification de l'électeur dans le bureau de vote le jour du scrutin ;
- 6) Encourager la CENAP à se doter d'un site internet pour permettre la publication de ses activités et des instruments techniques et pédagogiques sur les élections (code électoral, composition et fonctionnement de la CENAP, textes applicables, etc.);
- 7) Renforcer les capacités opérationnelles de la CNDH, notamment par l'adoption d'un plan stratégique de promotion et de protection des droits de l'Homme en période électorale ;
- 8) Favoriser les échanges et les synergies en amont des scrutins entre la CENAP et le CNC afin d'améliorer la régulation du paysage médiatique en période électorale;
- 9) Renforcer la participation de la société civile dans la gestion des élections et prendre des mesures légales et réglementaires à cette fin, de manière à garantir davantage l'inclusivité des processus électoraux.

Sur les documents techniques relatifs au processus électoral :

- 10) Améliorer la gestion de l'état civil et de l'identification de l'électeur au moyens des nouvelles technologies de l'information ;
- 11) Créer une liste d'émargement différenciée et intitulée comme telle, différente de la liste électorale du bureau de vote ;
- 12) Améliorer les procédures d'identification des centres et bureaux de vote par les électeurs. A cette fin, explorer les potentielles que pourrait offrir une liste électorale présentée par district/quartier/canton et triée par nom et prénoms à des fins d'affichage ;
- 13) Ajouter le genre Féminin/Masculin sur les différentes listes ainsi que sur les cartes d'électeurs,
- 14) Ajouter la pagination "page courante/total pages" sur toutes les listes ;
- 15) Ajouter un récapitulatif du nombre total d'électeurs, de femmes, d'hommes et du nombre total de pages sur les listes électorales ;
- 16) Définir et mettre en œuvre un plan systématique de formation des agents électoraux à travers le pays.

Sur la biométrie :

- 17) Consolider le mécanisme d'enregistrement permanent des électeurs, en utilisant, autant que possible, les nouvelles technologies. Un système d'inscription des électeurs efficace, transparent et durable exige l'établissement et le maintien d'une liste électorale informatisée mise à jour régulièrement ;

- 18) Etablir un système informatisé de traitement des résultats devant permettre à la commission électorale de publier les résultats province par province dans de meilleurs délais ;
- 19) Mettre en place, au sein de la CENAP, une méthode de remontée des données électorales en temps réel, de compilation des procès-verbaux et de centralisation rapide des résultats

Sur les cartes d'électeur :

- 20) Donner aux contrôleurs de la CENAP la responsabilité de la distribution des cartes d'électeurs ;
- 21) Prévoir une disposition juridique encadrant la remise par le ministère de l'Intérieur à la CENAP des cartes d'électeurs non distribuées impliquant une formalité de décharge ;
- 22) Disposer de données statistiques précises de l'état de la distribution des cartes et du devenir des cartes non distribuées afin de contribuer à la transparence du processus.

2. A l'attention de l'Organisation internationale de la Francophonie

- 23) Apporter un appui technique à l'amélioration des instruments techniques des élections au Gabon (listes électorales, cartes d'électeurs, gestion des résultats ;
- 24) Mobiliser une expertise technique chargée d'accompagner, en amont, le Gabon dans la préparation des prochaines échéances électorales, notamment en vue d'améliorer le cadre légal et normatif des élections ;
- 25) Organiser des séminaires d'appropriation des textes par les acteurs du processus électoral ;
- 26) Promouvoir un audit du fichier électoral et la validation du système informatique de transfert et de centralisation des résultats.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la délégation de la Francophonie

1. **S.E.M. Ahmedou OULD ABDALLAH**, ancien Ministre mauritanien des affaires étrangères et de la coopération;
2. **M. Dominique DELPUECH**, Directeur-adjoint des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (OIF) ;
3. **M. Christophe André FRASSA**, Sénateur, membre du bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ;
4. **Mme Alima Deborah TRAORÉ**, Médiatrice de la République du Burkina Faso ;
5. **M. Mamadou DIAMOUTANI**, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Mali ;
6. **Me Yves Herinirina Rael RAKOTOMANANA**, Président de la CENI de Madagascar ;
7. **M. Raymond Ebénézer EPOTÉ**, Expert électorale (Cameroun) ;
8. **M. Alassane M. NDIAYE**, Spécialiste de programme (OIF) ;
9. **Mme Mariam DEMBÉLÉ**, Experte électorale (France), rapporteure générale de la Mission ;
10. **M. Richard GUERET-GBAGBA**, membre de l'Autorité nationale des élections (République Centrafricaine) ;
11. **M. Samba KONÉ**, Expert média (Côte d'Ivoire) ;
12. **M. Sylvain LUMU MBAYA**, Secrétaire technique adjoint de la Commission nationale des droits de l'Homme (République Démocratique du Congo) ;
13. **Mme Sokhna MBAYE**, Experte électorale (Sénégal) ;
14. **M. Inoussa OUÉDRAOGO**, Expert fichier électorale (Burkina Faso) ;
15. **Mme Yatta SALL**, Experte électorale (France) ;
16. **M. Gilles OLAKOUNLÉ YABI**, Consultant, Analyste politique (Bénin).

Annexe 2 : Communiqué de presse de la mission du 27 août 2016 au Gabon.



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

Communiqué de la mission d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon

Libreville, le 30 août 2016

A l'invitation des autorités gabonaises, Mme Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de la Francophonie, a dépêché au Gabon une mission d'information et de contacts à l'occasion de l'élection présidentielle du 27 août 2016 dans ce pays.

Conduite par M. Ahmedou Ould Abdallah, ancien Ministre mauritanien des affaires étrangères et de la coopération et ancien Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, en Afrique de l'Ouest et en Somalie, cette mission a mobilisé un parlementaire, des personnalités de haut niveau et des experts électoraux provenant de plusieurs Etats membres.

La Mission de la Francophonie s'est entretenue avec les autorités de l'Etat, les candidats, les responsables des institutions et organes impliqués dans l'organisation et la gestion du processus électoral, les acteurs de la société civile ainsi qu'avec les autres missions électorales déployées par les partenaires internationaux.

La mission a pu se déployer dans plusieurs centres de vote, essentiellement dans les communes de Libreville et de Ntoum. Elle élaborera un rapport détaillé assorti de ces constats ainsi que de recommandations qu'elle transmettra à la Secrétaire générale dans les meilleurs délais.

A ce stade, la mission a pu établir les constats suivants :

d'une part,

- un comportement pacifique de nombreux électeurs qui se sont déplacés pour aller voter ;
- une présence discrète des forces de l'ordre mobilisées pour sécuriser les opérations de vote ;

d'autre part,

- une ouverture tardive des bureaux de vote dans certains centres, due essentiellement aux lenteurs ou difficultés dans la mise en place du matériel électoral ou encore à l'absence de certains membres de bureaux de vote ;
- une faible présence des délégués des candidats, à l'exception des deux principaux, dans les bureaux de vote ;
- des disparités dans l'application des procédures de vote, d'un bureau à un autre ;
- l'impossibilité, pour certains électeurs qui n'ont pu retirer leurs cartes, d'exercer leur droit de vote ;
- des insuffisances manifestées par certains membres des bureaux de vote en ce qui concerne la maîtrise des opérations électorales.

Dans l'attente de la fin de ce processus, la Francophonie appelle le peuple gabonais à garder la sérénité et invite les différents candidats à continuer à privilégier l'intérêt de la Nation.

Dans un souci de transparence, elle encourage les organes compétents à poursuivre le travail de traitement des résultats et insiste sur l'importance de préserver l'intégrité du vote des électeurs.

La Francophonie souligne enfin la nécessité de préserver un environnement politique apaisé, indispensable à l'achèvement du présent processus et du succès des élections législatives à venir.

Annexe 3 : Déclaration à la presse de la Secrétaire générale du 1er septembre 2016

Déclaration à la presse

SG/JT/16

Paris, le 1er septembre 2016

« La population gabonaise était en droit d'espérer des élections dans les meilleures conditions. Or, elle vit désormais dans la peur et l'insécurité. Nous déplorons déjà des morts et des blessés dans les incidents graves survenus cette nuit. Mes pensées vont aux familles endeuillées et je peux imaginer les traumatismes causés à l'ensemble du pays par ces actes de violence, les incendies, les menaces, les affrontements et les pillages. Ce n'est pas acceptable.

J'appelle instamment tous les acteurs à rejeter la violence, à faire preuve de responsabilité et à privilégier, en toutes circonstances, les voies du dialogue.

Les électeurs gabonais se sont massivement mobilisés pour accomplir leur devoir de citoyen, en présence de représentants de la Communauté internationale, dont l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité du vote du peuple gabonais, et à ce titre, de n'écartier aucune des voies qui permettraient de répondre à l'exigence de transparence afin de rétablir la confiance dans le processus électoral et de sortir de la crise actuelle.

La Francophonie réaffirme sa détermination à soutenir les actions menées en faveur de la paix et de la stabilité au Gabon, en étroite collaboration avec ses partenaires. »